LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 20 Ventôse.

(Ere vulgaire)

Mardi 10 Mars 1795.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des Moulins, n°. 500, au coin de la rue Thérèse. Le prix de la Souscripțion est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de selles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen Chas-Fontanille. Labonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. Hononins, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

I. TALIE.

De Rome, le 20 février.

On prépare en toute diligence le premier appartement a palais de Florence, pour y recevoir le chevalier Ani, ministre de Toscane auprès de cette cour, & qui est attendu incessamment.

Les satyres, les pasquinades les plus sanglantes se trouvent affichées tous les matins dans les divers quartiers de cette capitale; elles sont dirigées contre le neveu de N. P., qu'on accuse d'être la cause principale de la disette & de la cherté des subsitances, pour avoir spécalé sur l'exportation des grains vendus à l'étranger.

Les dernieres lettres de Naples portent qu'on y presse avec chaleur la levée d'un corps de troupes destinées pour Parmée de la Lombardie, mais que cette armée ne se mettra marche qu'après le retour de deux couriers qui ont été expédiés à Londres.

De Livourhe, le 22 février.

La frégate anglaise la Junon, arrivée ici de Corse, us apprend que , le 7 de cé mois , l'escadre anglaise de miral Hottam avoit remis à la voile de Saint-Florent , nombre de 13 vaisseaux de ligne & de quelques fré-les, pour aller croiser à la hauteur de Toulon, & qu'on ttendoit incessamment de retour en Corse.

Des lettres de Barcelonne nous apprennent que l'escadre spagnole aux ordres de dom Juan de Langara, qui est voine si inutilement au secours de Roses, après avoir perdu deux vaisseaux dans cette rade, a été accueillie ne tempête qui l'a fort endommagée & qui l'a obligée de relâcher à Mahon.

S'il faut en croire des rapports venus de Toulon, l'esacre française préparée dans ce port attend pour mettre la voile d'être jointe par une division qui doit arriver de Brest, malgré le danger de cette navigation, qui peut être troublée par les escadres anglaises & espagnoles qui sont en-dela & en-deça du détroit de Gibraltar.

ANGLETERRE.

De Londres, le 14 février.

Le comte de Stanhope vient de donner au parti de l'opposition un exemple qui ne sera probablement pas imité. Il s'est retiré de la chambre des pairs.

La ville de Durham vient de présenter au parlement une pétition très-énergique pour le prier d'employer les moyens les plus prompts & les plus efficaces d'obtenir la paix avec la France.

Sydney Smitt doit avoir le commandement d'une escadre de huit frégates destinées à convoyer jusqu'à Embden, une flotte de soixante-dix bâtimens de transport, à l'effet de ramener les troupes britanniques en Angleterre.

Le 6 février, l'amiral Howe a fait le signal pour la sortie de la flotte; mais il n'est pas encore sur qu'il ait pu gagné le large, vu l'état orageux de la mer, & la direction du vent qui étoit au sud sud-ouest. Nous espérons que les bâtimens de Plymouth seront prêts à sortir sous son escorte, aussi-tôt qu'il paroîtra à la vue de ce port.

On fait toujours ici quelques efforts pour faire prévaloir le système de pacification; mais plus ces efforts sont remarqués, plus ils contrastent avec l'opinion du peuple & du gouvernement : ce n'est pas qu'on ne desire ici la paix assez généralement, mais en n'ose se livrer à un espoir si flatteur, pour deux raisons. La premiere, c'est qu'on craint d'acheter le retour de la tranquillité par de trop grands sacrifices ; la seconde , c'est qu'on ne croit pas que la paix puisse être assez gurantie par le genvernement actuel de France. Les menaces impelitiques & souvent exagérées qu'en a faites dans toutes les tribunes

& staluat oient tons nfiance du

par-tout; aminat de

ls étoient tere doni fonctions

t applaudi, mbres que

ret, Garan nt occupes e, en faire

mencé par a question assez haute acun de ses u'il sufficoit convention s malheurs,

patiemment proscrit les it été rendu

n, par les nne ne veut

journée de nous allons,

à la répujournée de vingt mille

sentation napeuple étoit uls sont cou-

écret. — Un teneur. as moi: pas

de Douai), is ferons conproposé tous e la loi, soient tion a eté de

é, il sera fai

la conduite di s comités.

contre la nation anglaise, n'ont pas peu contribué à augmenter la haine & la défiance parmi la grande majorité des habitans de cette isle; les choses en sont venues au point, que le parti de l'opposition perd tous les jours de son influence par les événemens même qui devroient contribuer à rétablir son crédit.

La motion que le lord Bedfort a faîte dans la chambre des pairs, dans la discussion qui eut lieu à ce sujet, n'a eu aucun succès, & le lord Grenville répondit à l'auteur

de la motion pacifique :

« On m'a fait une question assez singuliere; l'on m'a demandé quel étoit le but de la guerre, & qu'elles de-voient être les conditions de la paix. Je n'ai qu'un mot pour répondre à cette question, noire sûreté. Je n'ai ja-mais dit que l'on ne devoit pas traiter avec la république; j'ai dit seulement que je desirois voir en France un gouvernement qui ne pourroit troubler ni notre tranquillité, ni celle des autres royaumes. Sans doute j'ai desiré le rétablissement de la monarchie, mais la monarchie ne doit pas être le sine qua non pour une négo-ciation. Ici lord Grenville remonte à l'origine de la guerre, pour faire voir qu'elle n'a pas été provoquée de la part de l'Angleterre; il s'efforce ensuite à prouver qu'il y auroit de la folie de chercher à traiter avec le gouvernement actuel de France; car il existe toujours, ajoutet-il, des factions dans la convention. Il y a un parti qui desire établir le régime des loix, de la justice & de la modération, pendant qu'un autre veut encore une fois couvrir cette contrée de sang, de meutres & de massacres. Lord Grenville, à l'appui de son raisonnement, cite l'exemple de Lacroix, dernierement décrété d'accusation; il ne doute pas que sous peu ce Lacroix ne soit guillotiné, pour avoir mis au jour un pamphlet, où il demendoit si le gouvernement monarchique ne convenoit pas micux aux Français, & où il témoignoit le desir de voir les assemblées primaires réunies pour décider cette question (ce lord s'est trompé dans sa conjecture). D'aprés cela, continue-t-il, il est bien démontré que les gouvernans actuels sont aussi tyranniques & aussi avides de sang que leurs prédécesseurs. (Encore une erreur!)

» Voas voyez dans ce pays le commerce & l'agriculture perdue; il n'y reste pas la moindre apparence de religion : les français sont dans la disette des choses les plus nécessaires à la vie. Depuis le mois d'avril dernier, plus de 360 millions sterlings de confiscations sont entrés dans les eaisses publiques, pour subvenir au déncit des revenus publics. Cependant vous ne voyez pas les gouvernans actuels, qui se piquent d'être modérés, qui disent avoir mis la justice à l'ordre du jour, vous ne les voyez pas, dis-je, restituer aux héritiers des victimes de la tyrannie, ce qui lour a été enlevé. Je suis donc bien persuadé qu'un traité de paix avec le gavernement actuel de France, ne seroit pas plus stable que leurs autres opérations: d'après cette intertitude, je crois devoir vous présenter l'amendement qui a été voté hier soir dans la chambre des communes,

& dont la teneur suit :

» D'après les circonstances actuelles, la chambre croit de son devoir de faire connoître l'intention ferme où elle est de soutenir sa majorité pour continuer avec vigueur cette guerre juste & indispensable, commis le seul moyen de nous procurer une paix solide & durable. Pour parvenir à ce but, la chambre met toute sa confiance dans les intentions où est S. M. d'employer toutes les ressources

possibles, afin de soutenir son pays, comme aussi dan le desir connu de S. M., pour parvenir à une pacification honorable, avec tel gouvernement régnant en France, tant qu'il ne pourra pas troubler les liaisons de paix & d'amitie entre les autres puissances ».

Cet amendement fut adopté après une longue discussion

à une majorité de 73 contre 15 voix.

Les nouvelles de mer sont sont assez stériles depuis que l'hiver a rendu la navigation difficile & dangereuse.

HOLLANDE.

D'Amsterdam , le 2 mars.

Comme il se trouve encore quelques gens aveuglés dans cette ville, qui, éblouis de la splendeur qu'on avoit attachée ci-devant à la maison d'Orange, ne cessent de répandre les bruits les plus absurdes d'une contre-révolution prochaine, & qui, par une bêtise inouie, an mépris de nos dignes représentans, qui sacrifient gratuitement leurs veilles au bien public, crient toujours: Orange audessus; tandis qu'il y en a d'autres qui, quoique bos patriotes, sont animés d'un esprit de vengeance contre ceux qui sont d'une opinion différente de la leur, à par-là se permettent des hostilités qui ne sont gueres compatibles avec cet esprit de douceur qui doit être propre au vrais amateurs de leur patrie, la municipalité a fait faint la publication suivante:

Liberté , égalité , fraternité.

Les représentans provisoires de la commune d'Amsterdam, ayant appris avec douleur que, malgré l'heureus révolution faite dans notre patrie, malgré les flatteuse espérances d'une tranquillité, d'une sureté sans exempl qu'on se promettoit dans cette ville, quelques gens ma intentionnés ne craignoient pas de troubler l'ordre p des effets, pour exciter des troubles parmi les bons habitans; à quoi voulant pourvoir, nous exhortons & avertissons très-sérieusement tous & un chacun, quelle que soit sa façon de penser, de se garder soigneusement d'entrer dans les maisons des autres, pour y commettre des excès, de frapper sur les portes & sur les fenêtres, & d'y causer par-là de l'effroi & du désordre; comme auss de crier, soit dans les rues, soit dans les auberges cette ville, Orange au-dessus, ou de se servir d'autr expressions séditieuses; de tenir des discours on des et tretiens capables d'effrayer, de répandre des faussetés d'engager ou contraindre les particuliers à faire quelque vexation ou violence à d'autres, par-où la tranquille & la sûreté publique & particuliere pourroient être tron blées & mises en péril, sous quelque prétexte que ce soit sous peine, contre ceux qui seront trouvés avoir contre venu à la présente publication, d'être punis sévéreme & exemplairement comme perturbateurs du repos publ En outre ceux qui, sans avoir commis cux-mêmes les ext ou en être complices, auront excité d'autres par promesse par menaces, par argent ou de quelqu'autre maniere ce soit, à commettre des actes ou tenir des discours se tieux, seront réputés aussi coupables que les auteurs même & punis rigoureusement & corporellement. Enjoignons tous casetiers, hôtes, aubergistes, cabaretiers & autr maisons d'assemblées publiques, de se pourvoir de la pr sente publication, & de l'attacher & suspendre aux et droits de leur maison où elle pourra être le mieux vue

afin d'un Ari la lib

Les faire manif procla

Les

l'embenent, Touffé torisé conno parten grand qu'ils dans cen tou & à qu'enti public après

présen heures ceux degard, regard comme Arrê de la li

discs s

lcurs c

comité

Dima quartie avoit c La libe voir de messe; qu'il n' à celles répandu sipées, pour les

Je sor

e aussi dans pacification France, tant x & d'amitie

e discussion

s depuis que cuse.

veuglés dans on avoit atssent de réntre-révolu-, an mépris Grange auuoique bons cance contre la leur, & gueres come propre aux

ne d'Amsteré l'heureuse les flatteuse sans exempl ies gens mall'ordre p les bons hatons & aver , quelle que sement d'en mmettre des fenêtres, & comme auss auberges d evir d'autre s on des en faussetés ! aire quelqu tranquillit nt être trouque ce soit; voir confre s sévérement repos public mes les excu ar promesses. maniere qu discours sedr uteurs même Enjoignons

ers & autr

oir de la pre

afin qu'elle puisse parvenir à la connoissance de tous & 1 propose de consigner dans votre plus prochaine feuille le d'un chacun.

Arrêté & publié le 25 février 1795, la premiere année de la liberté batave.

Par ordre desdits représentans.

G. BRENDRR à BRANDIS, secrétaire.

Les représentans de la commune de cette ville, pour faire l'ouverture de la navigation, suivant les intentions manifestées des représentans français, ont fait publier une proclamation de la teneur suivante :

Liberté, égalité, fraternité.

Les représentans provisoires de la commune d'Amsterdam, pour satisfaire le plutôt possible aux intentions que s représentans français nous ont manifestées de lever embargo qu'ils ont mis & d'ouvrir la navigation, ordonent, par les présentes, (sur les représentations du citoyen Touffait, principal agent de la marine & des colonies, autorisé spécialement par la nation française, à prendre une connoissance exacte de tous les vaisseaux & bâtimens appartenans aux nations en guerre avec la France, leur gundeur, le nombre des hommes de l'équipage, des charges qu'ils portent, pour autant qu'elles se trouvent encore dans ces vaisseaux, ou qu'elles ayent déja été transportées, en tout ou en partie, sur d'autres vaisseaux ou alleges, & à qui elles appartiennent,) à tous négocians, cargadors, courtiers de vaisseaux, & tous ceux que cette présente ublication pourra regarder, d'en faire sous trois jours près ladite publication leur déclaration par écrit, au coité de commerce & de marine; soit que ces marchaudises soient chargées pour leur compte, ou pour celui de conté s'occupera de cet objet, après la publication des résentes, tous les jours, excepté le dimanche, depuis dix eures du matin jusqu'à une heure après-midi, à peine que eux qui seront trouvés coupables de négligence à cet égard, ou d'avoir fait des déclarations frauduleuses, seront regardés comme des ennemis des deux republiques, & nurse tels punis rigourcusement, selon l'exigence des cas. Arrêté & publié le 27 février 1795, la promiere année e la liberté batave.

Par ordre des susdits représentans, G. BRENDER à BRANDIS, secrétaire.

FRANCE.

De Paris, le 20 ventôse.

Dimanche dernier, on a dit des messes dans plusieurs quartiers de cette commune, & on a remarque qu'il y voit cu quelques boutiques qui n'ont pas été étonnée de La liberté des cultes particuliers n'a pas été étonnée de von des queues aux portes des maisons où on disoit la messe; mais les bons citoyens ont vu avec satisfaction qu'il n'y en avoit plus ni aux portes des boulangers; ni celles des bouchers; ce qui indique, & que les alarmes repanducs par les malveillans sur les subsistances sont disées, & que le gouvernement a pris de sages mesures pour les faire cesser absolument.

effaul pastavoir ic RÉDACTEUR.

Paris, le 18 ventôse.

ndre aux en Jesors, citoyen, de la séance de la convention, vivement e micux vue un de ce que je viens de voir & d'entendre. Je vous

sentiment que j'eprouve; si vous remplissez mon devoir à cet égard, je vous ferai passer très-incessamment quelques réflexions sur l'énorme prépondérance que l'état de nes finances a denné au système d'immoralité qui a mis la

république & la nation à deux doigts de leur perte. « La justice éclatante, faite dans la séance d'avant-hier, du plus épouvantable attentat de la derniere tyrannie, a comblé de joie & d'espérance les véritables amis de la li-berté. Elle est donc vouée à la juste exécration de la nation, cette journée du 31 mai, dirigée par une faction sanguinaire & exécutée par les satellites armés du despo-tisme contre la liberté de la représentation nationale! On ne peut se défendre d'un sentiment d'indignation, quand on songe que les auteurs de ce genre inoui d'oppression la firent en quelque sorte sanctionner par un excès permanent de terreur, qui voila, pour ainsi dire, aux yeux de la nation cet assassinat de toute liberté. Le peuple avoit légalement élu ses représentans; un tyran les arrache à leurs fonctions, & ce même tyran se fait remercier, par des associations dont il étoit l'ame, d'avoir sauvé la patrie par cette violence sans exemple.

» Le tyran meurt & son esprit lui survit, puisque le problême du mérite de cette journée a subsisté pres de huit mois après son supplice : il avoit donc laissé de nombreux héritiers de sa tyrannie? Oui, sans doute, & ces héritiers n'ont cessé de déployer leurs titres, tantôt en combattant tout projet d'instruction publique, tantôt en jettant des doutes sur l'utilité de la liberté de la

Mais l'expérience avoit déjà répandu d'affreuses lumieres sur le système oppresseur; mais la justice protégeoit enfin la liberté de la pensée; mais les systèmes destructeurs de toute relation avec les peuples de l'Europe avoient été anéantis devant le tableau des calamités sans nombre que cet isolément contre nature avoit répandnes sur tout le sol de la république. Déjà des écrits lumineux avoient démontré que nulle nation, quelque libre, quelque forte qu'elle soit, ne peut se passer de la considération & de l'estime des autres nations; & c'est pour parvenir à ce but vraiment social, que la convention nationale avoit mis en permamence à l'ordre du jour l'abolition des iniquités de la tyrannie & le retour rapide aux principes de justice que la raison universelle invoque & venere dans tous les tems.

Nous ne dirons point ici que dans cette journée mémorable où la raison, la justice & la liberté ont obtenu un si beau triomphe, une seule voix a proposé son veto; cette voix a été étouffée unanimement, tandis que les éloquens défenseurs de la cause publique, Chénier & Syeyes, ont obtenu tous les suffrages & tous les applaudissemens.

Que maintenant les partisans de Pitt viennent épier nos séances, il faut le desirer, il faut souhaiter qu'ils lui en rendent un compte aussi fidelle que celui qu'ils lui rendoient auparavant des débals atroces de la tyrannie contre la liberté, & le ministere anglais ne tardera pas à comprendre que son peuple a raison de lui demander la paix avec une nation dont elle a déja éprouvé la force, & qui vient d'augmenter ectte force par une étroite union avec la justice; alors lord Grenville ne croira plus que les supplices sont prêts pour les écrivains qui combattent pour la liberté, & il ne comptere plus sur les succès de ces divisions que l'att fom mont dans le sein & jusques dans le cœur de la république fran gaise ».

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Séance du 19 ventôse.

Le tribunal, vu la déclaration du jury, portant,

1°. Qu'il n'est pas constant que, pendant que les troupes de la république française étoient assiégées dans Mayence, il a été tenu des propos tendans à anéantir le gouvernement républicain, à rétablir la royauté, à avilir la convention nationale & les commissaires pris dans son sein;

2º. Qu'il n'est pas constant qu'à la même époque, il a été tenu des propos contenant des nouvelles fausses & alarmantes, tendantes à jetter le découragement dans l'ame des défenseurs de la patrie, & à désorganiser les bataillons de l'armée française, a acquitté & mis en liberté Charles Perrin, âgé de 26 ane, né à Poinson, district de Langres, adjudant-général de l'armés du Rhin.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyer THIBAUDOT.

Séance du 19 ventôse.

Plusieurs des membres rappellés par le décret d'hier, entrent dans la salle; à l'instant ils reçoivent les embrassemens de leurs collegues, au milien des applaudissemens des spectateurs.

Les cœurs se livroient à la joie de voir ces victimes échappées au fer des tyrans, & à l'espérance de tout le bien qu'ils vont faire pour expier tout le mal qu'on

leur a fait. Bien des citoyens, dit André Dumont, ent été trompés sur la journée du 31 mai; moi le premier; j'en fais l'aveu: cet aveu excite les applaudissemens à plusieurs reprises.

André Dument demande, que pour effacer à jamais cette

horrible journée, on en punisse les auteurs.

Oui, s'écrie Bourdon, de l'Oise; c'est un scandale publie, de voir encore impunis Pache, Bouchotte & d'autres grands scélérats: si je me suis abstenu d'en parler depuis le 9 thermidor, c'est que souvent je les avois poursuivis avant ce jour la ; on cut pu croire que la passion m'a+ nimoit; mais le moment de la justice est arrive. — On applaudit.

Plusieurs membres accusent aussi Garat : Garat , dit Dumont, du Calvados, a non-seulement autorisé le 31 mai & le pillage de février, mais il a encore fait l'apologie des massacres du 2 septembre : c'est lui qui , en jettant un voile sur le 10 mars, a amené le 31 mai.

Plusieurs membres pensent que Garat a été plus foible que coupable; ils demandent que les comités soient charges d'examiner sa conduite. — Toutes ces propositions sont décrétées.

Lesage, d'Eure & Loire, un des représentans rentrés par le décret d'hier , est monté à la tribune : La tyrannie de Robespierre & de ses complices n'a pas pu nous arracher, a-t-il dit, la confiance publique; le peuple nous rappelle au poste qu'il nous avoit assigné ; fidelles aujourd'hui, comme au 31 mai, le bonheur du peuple, le triomphe

de la patrie, seront notre unique mobile; que toute défiance soit bannie; ah! ne craignez que que nous soyions aigris par nos maux! Nous avons souffert; mais toute la France n'a-t-elle pas souffert? Quand on se jouoit impunément de propriétés & de la vie des citoyens, le peuple tout entien n'étoit-il pas hors de la loi? (Vifs applaudissemens). Nou ne nous souviendrons de tant de maux, continue l'opinant, que pour en empêcher le retour; réunissous-nou tous pour garantir la république des coups des royaliste en délire & des terroristes en fureur !

L'assemblee, par des acclamations générales, scello déjà cette heureuse réunionique l'opinion avoit provoquée il appartenoit à Lecointre, de Versailles, de troubler un joie si douce, par une motion dont l'assemblée a biente fait justice, rendant les représentans rappelés responsable du mal même qu'on leur a fait, leur reprochant jusqu' la fuite par laquelle ils se sont soustraits à la mort conservés pour servir encore le peuple; il demandoit qu'i fut fait un nouveau rapport sur leur compte. - Ce discount a été entendu avec autant d'impatience que d'indignation.

Merlin, de Thionville, & Bourdon, de l'Oise, se so vivement élevés contre cette proposition. « On vous de mandoit la paix, a dit le premier, & c'est de la pai dans cette assemblée que dépend la paix du globe : l'a semblée n'a que trop tardé à rappeler nos collegues; elle fera toujours le bien trop tard, quand elle attend qu'on le lui demande, & qu'elle ne le fera pas de so

propre mouvement ».

Merlin fait sentir que si l'on enfreint le décret du frimaire, en rapportant celui d'hier, rendu sur la déc ration des comités, que non-seulement il n'y avoit p lieu à examen, mais que les députés mis hors de la devoient même être rappellés à leur poste, rien n'emp chera Lecointre de demander aussi le rapport des déci rendus contre Billaud, Barrere, Collot & Vadier. T. qu'ils respirerent, ajeute l'opinant, vous n'aurez pas paix ; chaque instant de leur existence devient pour vo un crime de complicité. Ah! eui, s'écrie-t-il; que tyrans de mon pays périssent ! Mais quand nous aure puni le crime, jettons un voile éternel sur les faute il n'est aucun de nous qui n'en ait faites. — Merlin souvent applaudi.

Bourdon, de l'Oise, a exposé que la convention fait qu'un acte de justice; que rien ne pouvoit dépoulle ces représentans de leur caractère, qu'un jugement les S'ils s'étoient présentés ici, dit l'opinant, non la conv tîon n'auroit pas cu le droit de les empêcher de sie dans son sein. Elle a fait son devoir ; elle le fera jours; & Lecointre cherchera, s'il veut, à jeter le tros

& les haines.

Louvet avoit demandé la parole : je l'abandonne, il, pour prouver que nous ne desirons que la concor - On applaudit.

On réclamoit l'ordre du jour ; la proposition n'a été appuyée , dit un membre ; qu'on l'inscrive au proc verbal, dit Bourdon, de l'Oise; oui qu'il y soit insci que personne n'a appuyé cette motion.

Non, dit Dumont; on a eu tort de la combatte; ne faut pas avoir le second tort d'en salir le procès-verba